

LES RATIONS DE VIANDE pour le mois de septembre

Les rations de viande pour le mois de septembre 1943 sont fixées par personne et par mois à :

- 600 gr. pour les consommateurs détenteurs des feuilles de viande des types U. et M.
- 450 gr. pour les consommateurs titulaires des feuilles de viande du type R.

A cet effet seront seuls valables les tickets suivants de la feuille de viande :

- Titre 1050 U et 1049 M (tickets-chiffres imprimés de couleur violette ou verte) ;
- Les tickets-chiffres numérotés U 1 ou M 1 à U 14 ou M 14 inclus.

— Titre 1048 R (tickets-chiffres imprimés de couleur bistre) : les tickets chiffres numérotés R 1 à R 14 inclus.

Tous les autres tickets lettres ou chiffres sont sans valeur.

Consommateurs J 3. — La ration supplémentaire de viande aux consommateurs de la catégorie J 3 est fixée à 360 gr., pour le mois. Elle leur sera délivrée en échange des tickets DG, DH, DI, DJ de la feuille de denrées diverses du mois de septembre, portant l'indication J 3 dans l'angle inférieur gauche, chacun de ces tickets ayant une valeur de 90 gr.

1° Travailleurs de force 1^{re} catégorie. — La ration supplémentaire de viande des consommateurs se livrant aux travaux de force de la 1^{re} catégorie est fixée à 450 gr. pour le mois.

2° Travailleurs de force 2^e catégorie. — La ration supplémentaire de viande des consommateurs se livrant aux travaux de force de la 2^e catégorie est fixée à 900 gr. pour le mois.

Ces rations leur seront délivrées contre remise des tickets supplémentaires de viande pour « Travailleurs de force » du mois de septembre qui portent le chiffre « 90 », à raison d'un poids de grammes correspondant à ce chiffre.

Discipline et solidarité nationales

Nous ne doutons point nous-mêmes des bienfaits que la solidarité nationale attire à notre pays. Nous sommes un étrange peuple qui discerne moins ses défauts que ses qualités et, dans le temps même où nous nous dénigrons, nous nous fournissons réciproquement des témoignages de nos mérites.

Cette remarque n'est assurément point faite pour nous convaincre que nous sommes irréprochables et que nous n'avons plus qu'à nous croiser les bras pour que notre vertu accomplisse des miracles. Nous manquons encore trop souvent à notre devoir et nous manquons surtout de sévérité envers ceux qui professent que ce devoir est négligeable.

Mais, tout en nous engageant à faire mieux, il nous est possible de constater que le sentiment de la solidarité nationale nous a, dans la dure période actuelle, épargné des duretés pires. Comme il faut nous prouver à nous-mêmes que cette assertion n'est pas fautive, un exemple s'offre à nous, qui est la meilleure des preuves.

Le Secours national accompli, surtout depuis le commencement de nos épreuves, une œuvre dont l'excellence ne sera complètement perceptible que

quand ces épreuves prendront fin. Or, les ressources du Secours national proviennent entièrement de la nation. C'est la générosité unanime et anonyme des Français qui permet de venir en aide aux plus infortunés d'entre eux.

On a pu dire que « les Français se sauvent tous ensemble ou périraient les uns après les autres ». Les Français ont commencé à se sauver tous ensemble, en s'entraîdant les uns les autres, et le Secours national est l'un des moyens qu'ils emploient pour réaliser leur salut.

Cependant rien n'est encore fait quand il reste quelque chose à faire. Ce qui reste à faire, c'est d'obtenir de tous les Français qu'ils se soumettent à la discipline nationale, qui est bien moins prescrite par l'autorité légitime qu'elle n'est exigée par les circonstances.

Un des devoirs des Français, et un des plus impérieux et de renoncer au plaisir qu'ils ressentent de discuter les prescriptions de l'ordre public. Observer les consignes sans le discuter, sans rechigner : voilà un grand progrès à accomplir en France. Et la Solidarité nationale y contribuera.

CHRONIQUE DU LOT

LE PUBLIC SE PLAINT DES COMPLICATIONS ADMINISTRATIVES Un service gratuit de renseignements est créé

Nous avons eu souvent à enregistrer les doléances de lecteurs qui éprouvent d'insurmontables difficultés à connaître leurs droits, puis à les faire valoir.

Les circonstances actuelles contraignent le Gouvernement à édicter, dans tous les domaines, des réglementations qui ne vont pas sans des complications inévitables de l'appareil administratif.

Les services, les offices sont nombreux, leurs attributions sont extrêmement variées. Le public va de porte en porte, de bureau en bureau ; s'il arrive enfin à obtenir satisfaction ce n'est qu'au prix de démarches multiples. Les fonctionnaires eux-mêmes perdent leur temps à recevoir des visiteurs auxquels ils ne peuvent donner satisfaction faute d'être suffisamment documentés sur les attributions des autres services administratifs.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir qu'une très heureuse innovation vient d'être réalisée :

Un service est créé qui dirigera immédiatement, dans tous les cas, l'intéressé sur le bureau qualifié pour lui fournir le renseignement dont il a besoin ou prendre la décision qu'il attend.

Bien mieux, ce service de renseignements l'aidera dans ses démarches et dans la constitution, parfois laborieuse et délicate, des dossiers à présenter aux administrations.

Le nouvel organisme a déjà été expérimenté dans différentes villes : il a eu de suite la faveur du public. Le nombre important des visiteurs qui ont été renseignés démontre son utilité incontestable.

Absolument gratuit, le Service de renseignements vous aidera, vous conseillera, vous guidera.

Adressez-vous au Centre d'information et de renseignement, Cahors, 22, Boulevard Gambetta, Tél. 768 ; Figeac, quai Maréchal-Pétain, Tél. 251 ; Souillac, route Nationale.

Incendie de bois à Gigouzac

Jeudi, dans la soirée, un incendie s'est déclaré au lieu dit « La Combe de Brion » (commune de Gigouzac). Un bûcheron au service de M. Armandou, exploitant forestier à Uzehles-Oules, a causé involontairement cet incendie en préparant un four de charbon de bois.

Malgré les efforts des personnes accourues aux appels du bûcheron et de la gendarmerie de Catus, le feu s'est rapidement propagé et une grande quantité de bois coupé appartenant à M. Armandou a été la proie des flammes.

Un hectare et demi au moins de bois avoisinants ont été également incendiés.

Taxe spéciale de 2 0/0 sur les ventes aux enchères

Au profit du Secours national, est instituée une taxe spéciale de 2 0/0 sur les ventes aux enchères publiques de meubles et d'objets mobiliers, à l'exception de celles qui sont faites pour le compte de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics (J.O. du 31 août).

Blocage des oignons

Les oignons de la récolte 1943 sont bloqués à la culture jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, peuvent circuler, sous le couvert d'une autorisation délivrée par le Délégué du Comité central de ravitaillement en pommes de terre, oignons, aux et produits dérivés du département d'origine, les lots d'oignons pris à la production par les collecteurs agréés.

Interdiction du gaulage et de la vente des noix fraîches

Le gaulage et la vente des noix fraîches sont interdits jusqu'à nouvel ordre sur le territoire de la région de Toulouse.

P.T.T.

M. Battistelli, commis des P.T.T. à Nice (télégraphe) est nommé receveur de 6^e classe à Leyme (Lot).

DÉMÉNAGEMENTS GARDE-MEUBLES P. NOYER

5, rue Jean-Caviole - CAHORS
Tél. 334

Service rapide Cahors - Paris
Groupages - Camionnage

LES PROCHAINES VENDANGES

On commence à se préoccuper pour l'hiver prochain du ravitaillement de la population. Cela constitue, qu'on le veuille ou non, le problème primordial (*primum vivere*), celui qui commande tous les autres puisque s'il n'était pas résolu, plus ou moins bien, les autres problèmes ne se poseraient même pas !

Il ne saurait être question ici de donner des conseils sur la manière de s'y prendre à l'avenir ni de formuler des critiques sur la manière dont on s'y est pris jusqu'à présent. Nous n'en savons pas assez pour avoir à ce sujet des opinions qui vailent. D'autre part nous concevons l'extrême complexité de la tâche et les énormes difficultés que rencontrent ceux qui sont chargés de la mener à bien. C'est déjà un miracle que cet organisme de ramassage, de concentration puis de répartition de tous les produits puisse fonctionner même médiocrement et tout ce qu'on peut demander c'est qu'il s'améliore progressivement en tenant compte des expériences faites et des erreurs constatées.

Nous avons entendu d'autre part les avertissements donnés par les autorités compétentes. Elles ne nous ont pas caché qu'après avoir réussi non sans peine la soudure du pain, elles vont se trouver à présent en face d'un autre problème qui ne laisse pas de les préoccuper grandement. C'est celui qui consistera à fournir d'approvisionnements suffisants la population française pendant la saison qu'on est convenu d'appeler l'hiver alors qu'en réalité elle se prolonge bien avant dans le printemps. C'est un cap difficile à franchir.

Ici la première difficulté est celle de la quantité qu'il faut d'abord assurer et ensuite répartir. Elle se double d'une autre presque aussi délicate : celle des prix à établir. Et cette dernière, quoi qu'il en semble, n'est pas sans répercussion sur la première, car des prix mal établis ont pour conséquence certaine de réagir sur ce fléau qu'on appelle le marché noir. Nous n'apprenons rien à personne en disant qu'il est des régions où certaines erreurs de taxations ont favorisé les ventes et achats clandestins. Et ceux-ci, quoi qu'on fasse, ont leurs répercussions sur le prix général.

Il est certain d'ailleurs que le mal dont souffre la population française ne lui est pas particulier. Partout on ressent les douloureux effets de cette formidable entreprise de destruction qu'est la guerre telle qu'on la pratique à présent. Nous le voyons par les rigoureuses mesures restrictives que prennent les gouvernements des autres continents. Mais il est naturel que chacun s'emploie à atténuer les maux auxquels il a directement affaire. Et la France en a son compte.

Pour l'instant, une question est mise à l'ordre du jour par la saison où nous sommes. Dans le Midi les vendanges sont commencées et si l'on en croit les informations publiées les résultats attendus seront meilleurs cette année qu'ils ne le furent en 1942. On attend, paraît-il, une plus grande quantité de vin qu'en 1942 et aussi, ce qui n'est pas moins important, une meilleure qualité. Cela peut passer pour une bonne nouvelle à une époque où à cet égard nous sommes habitués à nous contenter de peu !

Dans le Lot aussi les pronostics sont favorables. Ainsi peut-on espérer qu'il sera possible de réaliser un progrès sur la répartition de l'an dernier et de donner au consommateur les trois litres par décade qu'on n'a pas pu lui accorder l'an dernier.

LEGION DES COMBATTANTS

L'Union Départementale de la Légion ouvre dans ses Bureaux, 24, rue Clemenceau, à Cahors, un Service Juridique et de Documentation.

Tous ceux qui feront appel à ce Service de « Dépannage Social » sont certains d'y trouver le meilleur accueil.

La Légion vous renseignera : vite, bien, gratuitement.

Perception

Mlle Marguerite Paillet, employée à la perception de Cahors, vient d'être reçue avec le numéro 4 au concours des commis auxiliaires du Trésor.

Mlle Paillet est nommée à la perception de Cahors. Nos félicitations.

SPORTS

Rugby

Les joueurs de rugby, Seniors et Juniors, sont convoqués au stade dimanche 12 septembre, le matin à 10 h. pour le match possible-probable. Présence indispensable. — Le Comité.

LES ATTENTATS TERRORISTES

Le milicien toulousain Louis Mas est décédé

M. Louis Mas, membre de la Milice française, qui, le 25 août dernier était abattu à son domicile par un terroriste juif, est décédé samedi à la clinique où il avait été transporté sitôt après l'attentat.

Le chef de la Milice de Manosque abat son agresseur

Le chef de la milice de Manosque, M. Christiani a été attaqué, jeudi soir, au moment où, revenant du cinéma, il rentrait à son domicile. Faisant usage de son revolver, il abattit son agresseur de trois balles. Il s'agit d'un terroriste, le nommé Gustave Lefèvre, demeurant à Marseille. L'état de ce dernier est très grave. M. Christiani n'a été que légèrement blessé.

Un engin explose en gare de Vichy

Un engin explosif qui à la faveur de la nuit particulièrement obscure avait été déposé sur une voie en gare de Vichy a éclaté peu après 4 heures du matin. L'engin, dont l'explosion s'est produite latéralement, a blessé très légèrement deux personnes qui se trouvaient sur le quai, ne causant aucun dégât aux installations ferroviaires.

Des terroristes arrêtés dans la Creuse

A la suite d'attentats survenus sur la voie ferrée Limoges-Châteauroux une opération d'envergure avait été décidée par les pouvoirs publics contre la bande de terroristes agissant dans cette région.

Les bandits menaçaient de brûler une ferme si le paysan qui l'occupait continuait à assurer la garde nocturne sur la voie ferrée ; ils menaçaient également d'incendier la récolte engrangée si l'on tentait de procéder aux battages. Partout, ils instauraient la terreur.

Le 19 août des gardes-mobiles de réserve surpris la bande aux abords de la Souterraine. Des coups de feu furent échangés mais les gardes mobiles restèrent maîtres du terrain et firent de nombreux prisonniers dont deux dangereux terroristes espagnols déserteurs d'un camp de travailleurs étrangers.

En peu de mots...

● On annonce la mort de M. Henry Berthélémy, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, doyen honoraire de la Faculté de Droit de Paris, décédé à Paris.

● La révision des pensions abusives réglées par la loi du 29 décembre 1942 fait l'objet d'un décret d'application publié au « Journal officiel ».

● Le car assurant la liaison entre Montpellier et Alès a été télécopé au passage à niveau de Boisseront par un train. Il y a quatre morts et 15 blessés. Le chauffeur du car nommé Faure a été placé sous mandat de dépôt.

● Des tempêtes de neige et de pluie sévissent depuis 18 jours provoquant de grandes destructions de récoltes dans la région du Natal.

● L'homme le plus grand du monde est M. Peterson, de Copenhague, qui mesure 2 m. 52 et qui pèse 150 kilos.

● Les inspecteurs de la police judiciaire ont découvert chez une épicière de Montluçon des quantités de farine, de son, des tissus et des carburants que le fils de l'épicière écoulait clandestinement.

Les bombardements

de l'aviation anglo-américaine

L'aviation anglo-américaine a bombardé Paris et la banlieue parisienne. Les quartiers sinistrés sont dans les 6^e, 14^e, 15^e et 16^e arrondissements.

Ce ne sont que moceaux de gravats, entonnoirs gigantesques et immeubles écroulés.

On déclare que le nombre de victimes est de 94 morts et 188 blessés.

C'est le 16^e arrondissement qui a le plus souffert. Auteuil semble, surtout, avoir servi de cible aux aviateurs américains. Mais le 15^e a subi, lui aussi, des ravages importants.

La pharmacie centrale de la Croix-Rouge qui renfermait la plus grande partie des sérum et médicaments dont elle dispose pour la région parisienne a été atteinte par les bombes. Sept infirmières ont péri.

D'autre part l'aviation anglo-américaine a bombardé samedi la région de Mazingarbe, cité ouvrière du Pas-de-Calais. Il y a 25 tués et 70 blessés. Abbeville a été bombardée samedi matin. Il y a neuf morts et 30 blessés. Rouen et sa banlieue ont une fois de plus été bombardés. On compte 27 morts et 50 blessés.

Nouvelles agressions sur le nord de la France

L'aviation anglo-américaine a effectué des raids sur le nord de la France au lendemain du bombardement de Paris.

Dans le Pas-de-Calais, à Saint-Pol-sur-Ternoise, on compte dix morts et dix-sept blessés, et au Portel, huit morts et huit blessés.

Dans le Nord, à Hazebrouck, seize morts et cinquante blessés sont à déplorer, et à Lomme, huit morts et vingt-six blessés, dont quatorze sont dans un état grave.

Enfin, dans la région de Valenciennes, Douai et Cambrai, trois personnes ont péri sous les bombes et sept ont été blessées.

Dans toutes ces localités de nombreuses maisons d'habitation ont été détruites.

Ajournement de la rentrée scolaire

Dans les localités éprouvées par les bombardements, la rentrée des établissements scolaires, publics et privés de toutes catégories, sera ajournée jusqu'à nouvel ordre. Partout ailleurs, la réouverture des classes s'effectuera à la date habituelle, au début d'octobre.

La peine de mort contre les incendiaires de récoltes

Le « Journal Officiel » publie un texte de loi qui réprime l'incendie volontaire des récoltes.

« Quiconque aura volontairement mit le feu, soit à des récoltes sur pied, soit à des pailles, fourrages ou récoltes en tas ou en meules sera puni de la peine de mort.

« La même peine sera encourue par quiconque se sera volontairement livré à des actes de destruction contre le matériel de battage ou aura, par quelque moyen que ce soit, détruit ou rendu inutilisables des récoltes sur pied, en tas, en meules, engrangées, stockées ou en cours de transport.

La correspondance avec l'Indochine

On annonce officiellement que les cartes postales pourront être acheminées d'Indochine en France, et réciproquement.

